

PARLEMENT WALLON

SESSION 2005-2006

16 DÉCEMBRE 2005

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

instaurant des cours de conduite défensive en faveur des agents de la Région wallonne

déposée par

Mme Ch. Bertouille et Consorts

DÉVELOPPEMENT

Chaque année, les routes belges sont parmi les plus meurtrières d'Europe. Si l'expérience joue un grand rôle dans le cadre de la maîtrise du véhicule, ce qui explique que les campagnes de sécurité routière sont essentiellement et logiquement dirigées vers les plus jeunes, certains comportements que nous adoptons tous les jours sur la route peuvent également être des plus meurtriers.

Peu adoptent ainsi une vitesse adaptée aux conditions météorologiques, aux conditions de circulation ... Des gestes pourtant forts simples et des réflexes peuvent s'acquérir en quelques heures auprès de centres de perfectionnement de conduite agréés.

Ces formations ont évidemment un coût, cependant celui-ci est rapidement compensé par les ristournes qui peuvent être accordées par les compagnies d'assurances aux conducteurs ayant suivi ces formations.

La Région wallonne dispose d'un important parc de véhicules automobiles, et, dans le cadre de leurs missions, certains agents sont amenés à utiliser ceux-ci ou à défaut leurs véhicules personnels. Il ressort cependant que, bien que le nombre d'accidents

constatés soit en baisse, le pourcentage d'accidents pour lesquels la responsabilité des agents de la Région wallonne peut être engagée est en hausse.

La présente proposition a pour objet de permettre une diminution des accidents dans lesquels les agents de la Région wallonne sont impliqués dans le cadre de leurs missions. Outre une diminution des frais liés directement à ces accidents, une renégociation des contrats d'assurance pourrait également avoir lieu. Les économies réalisées permettraient donc de financer la formation des agents.

De même, les accidents causés ou subis par les agents de la Région wallonne en dehors du cadre de leurs missions ont un coût financier et humain. C'est pourquoi la présente proposition entend permettre à tous les agents de la Région wallonne de suivre une formation d'initiation à la conduite défensive. Une convention serait ainsi conclue entre la Région wallonne et les centres de perfectionnement de conduite agréés en vue d'offrir aux agents de la Région wallonne des chèques permettant de suivre ces cours à des tarifs avantageux.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

instaurant des cours de conduite défensive en faveur des agents de la Région wallonne

Le Parlement wallon,

Considérant que la circulation routière devient de plus en plus dense et dangereuse ;

Considérant que beaucoup de conducteurs n'ont pas les bons réflexes dans la circulation ;

Considérant que les accidents causés par les agents de l'administration de la Région wallonne dans le cadre de leurs missions ou dont ils sont victimes ont un coût matériel et humain non négligeable ;

Considérant que des réflexes peuvent facilement s'acquérir en quelques heures au sein de centres de perfectionnement de conduite agréés ;

Considérant que la plupart des compagnies d'assurances accordent des ristournes sur les primes d'assurance dès lors que ces cours de perfectionnement de conduite automobile ont été suivis ;

Demande au Gouvernement wallon :

1. de mettre au plus vite en place, en collaboration avec les centres de perfectionnement de conduite

existants, des cours de conduite défensive en faveur des agents de la Région wallonne habilités à utiliser un véhicule dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ;

2. de permettre l'accès à ces cours de perfectionnement de conduite automobile aux autres agents des services de la Région wallonne qui en feraient la demande via la mise en place d'un chèque «cours de perfectionnement de conduite automobile» ;
3. d'organiser au sein des services et administrations de la Région wallonne une campagne de sensibilisation à la conduite défensive.

Ch. BERTOUILLE

Br. DEFALQUE

W. BORSUS

I. LISSENS

P.-Y. JEHOLET